

# Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Assurance pour frais de traitement hospitalier (HPAM01) <b>Votre couverture actuelle</b>	Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (BHGA01) <b>Nouvelle couverture proposée</b>
<b>Prestations</b>	
<p>L'assurance HPAM01 couvre les frais d'hospitalisation en division commune, mi-privée ou privée non pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire des soins jusqu'à concurrence de Fr. 200.– par jour, pendant au maximum 720 jours dans une période de 900 jours consécutifs.</p> <p>Le contrat d'assurance prend fin à l'épuisement du droit aux prestations.</p> <p><b>Exclusion</b> Hospitalisation à l'étranger</p>	<p>L'assurance BHGA01 couvre le versement d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation de Fr. 200.–, versée pendant au maximum 90 jours par année civile.</p> <p>Le contrat d'assurance prend fin après lorsque l'assureur a versé 360 indemnités sur une période de quatre années civiles.</p>